

MODES D' ACTIONS???

contributions du syndicat CGT-PRITEC...

Pour engager la lutte contre le projet de société extrêmement cohérent, volontaire et destructeur du gouvernement-medef, contre la précarité instituée en tant que mode de gestion sociale et économique des entreprises et de la société entière, les mobilisations sectorielles ne suffisent plus, une mobilisation interprofessionnelle et unitaire, salariés, retraités, chômeurs/privés d'emploi, syndicats, est à construire.

Ce que nous laissons perdre pour les uns est perdu pour nous tous. Ce que nous gagnons pour les uns est gagné pour nous tous.

Les modes d'action "traditionnels" tels que les simples manifestations (nous l'avons constaté lors de la "mobilisation" (eh oui !) pourtant conséquente contre la "réforme" des retraites) n'impressionnent nullement les casseurs de garanties sociales et collectives. Des actions, collectives et efficaces, doivent être menées pour empêcher l'application et les effets particulièrement dévastateurs des mesures prises, en cours, ou à venir.

Nous proposons que les manifestations, interprofessionnelles et unitaires, soient précédées ou suivies de meetings, en vue de déterminer et d'organiser des actions communes.

Il est d'ores et déjà possible, et urgent, pour les organisations syndicales et les salariés, dans le public et le privé, de répertorier toutes les situations de précarité, de sous-traitance, de discrimination, de les rendre publiques et de s'y opposer.

Il est d'ores et déjà possible, et urgent, pour les organisations syndicales et les salariés, de faire rétablir dans leurs droits les salariés déjà victimes de l'abus de cette précarité, en imposant le Contrat à Durée Indéterminée et l'application du Code du Travail.

Il est d'ores et déjà possible, et urgent, pour les organisations syndicales, les salariés, les

chômeurs, ensemble, de s'opposer à la généralisation de la précarité en empêchant les embauches de RMAstes, imminentes.

Il est d'ores et déjà possible, et urgent, pour les organisations syndicales, les salariés, les chômeurs, ensemble, de s'opposer aux radiations des privés d'emploi et d'imposer un revenu de remplacement.

Il est d'ores et déjà possible, et urgent, pour les organisations syndicales, les salariés, les chômeurs, ensemble, de s'opposer aux coupures d'énergie.

Il est d'ores et déjà possible, et urgent, pour les organisations syndicales, les salariés, les chômeurs, ensemble, de s'opposer à la privatisation et la "rentabilisation" de toutes les structures répondant à nos besoins vitaux, individuels et collectifs : santé, éducation, transports.

Il est d'ores et déjà possible, et urgent, pour les organisations syndicales, les salariés, les chômeurs/privés d'emploi, ensemble, de mettre en évidence et de dénoncer le lien entre la stratégie volontariste de précarisation généralisée du gouvernement-medef et les prétendus déficits de nos différentes caisses sociales (selon la Commission des Comptes de la Sécurité sociale, le déficit officiel sur les 3 dernières années représente 0,24%, soit moins de 1 jour de cotisations (1585 millions d'euros) ! Dans le même temps, le montant des exonérations non compensées (cadeaux aux entreprises) est de 6771 millions d'euros !)

Il est d'ores et déjà possible, et urgent, pour les organisations syndicales, de constituer un fonds solidaire pour pallier les pertes salariales lors des grèves. Agissons ensemble, salariés, retraités, privés d'emploi, sur le terrain de la lutte interprofessionnelle, ouvrons de véritables perspectives d'avenir : partage du travail et des richesses que nous produisons et dont nous avons besoin !

Il est d'ores et déjà possible, et urgent, pour les organisations syndicales, de constituer un fonds solidaire pour pallier les pertes salariales lors des grèves.

Agissons ensemble, salariés, retraités, privés d'emploi, sur le terrain de la lutte interprofessionnelle, ouvrons de véritables perspectives d'avenir : partage du travail et des richesses que nous produisons et dont nous avons besoin !



DEPOT DE PLAINTE

Les demandeurs d'emploi qui ont vu leurs indemnités réduites ou supprimées au 1er Janvier 2004, peuvent déposer plainte contre les ASSEDIC. RENSEIGNEMENTS: MNCP (05 34 31 33 11) et permanences CGT le Jeudi de 14h à 17h à la Bourse du travail (05 61 21 53 75)

C'EST QUI???

Le collectif est ouvert à tous les syndicats, associations ou individu(e)s qui se retrouvent dans notre plateforme et qui souhaitent s'investir concrètement dans la lutte contre la précarité.

pour le moment...le collectif comprend des syndicats: **Comité des privés d'emploi et précaires CGT 31 / CGT Education G10 SOLIDAIRES 31 (SUD ANPE, FPA, Education, Collectivités**

Territoriales, PTT, étudiant) / Union Locale CNT 31 / CGT ANPE 31 / SNU-TEFI ANPE / AGET-FSE/, des associations de chômeurs: MNCP Midi Pyrénées / AC! 31 (Agir ensemble contre le Chômage) et des individu(e)s.

La non appartenance à un syndicat ou à une association quelconque ne doit pas être un obstacle à nous rejoindre! Toutes les bonnes volontés sont bienvenues!



NOUS CONTACTER???

Le collectif se réunit en **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE tous les Lundi à 18h00, à la bourse du travail de la place St Sernin de Toulouse.**

Vous pouvez aussi obtenir des informations concrètes sur la boîte vocale: 05 62 47 11 31

Ou encore vous rendre sur notre site: <http://precaires31.site.voila.fr>

Collectif 31 de lutte contre LA PRÉCARITÉ

C'EST QUI? C'EST QUOI?

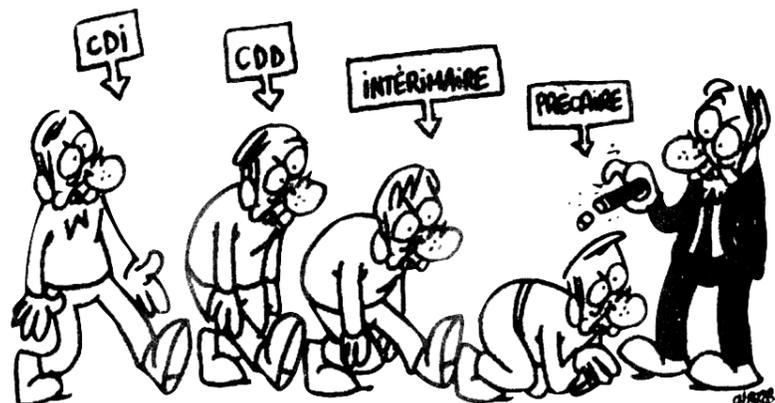


NOTRE PLATE FORME

- Le droit à un emploi stable et correctement rémunéré pour tous (prenant en compte les qualifications et l'expérience professionnelle)
- La transformation des contrats précaires en emplois stables et correctement rémunérés
- L'interdiction des licenciements et le remplacement de tous les départs à la retraite par de vraies embauches
- Le rétablissement immédiat dans leurs droits des chômeurs/privés d'emploi radiés ou en passe de l'être
- Le retrait du RMA
- La suppression du PARE
- Le relèvement des minima sociaux et des salaires
- Une vraie réduction du temps de travail sans perte de salaire ni flexibilité

RMA PARE ASS

Licenciements, généralisation de la précarité, baisse du pouvoir d'achat, casse programmée des conventions collectives et du droit du travail !!!



Réduction des durées d'indemnisation ...

Pour tous ceux qui perdent leur emploi. Ceux inscrits aux ASSEDIC avant le 1er janvier 2003 vont voir leurs droits à l'indemnisation diminués de 1 à 22 mois. Ce dispositif, appliqué selon le principe de rétroactivité est purement illégal !!!

Ces mesures aboutiront à la suppression des indemnités pour 2 privés d'emploi sur 5 qui s'ajouteront aux 386 000 radiés depuis la mise en place du PARE.

Le gouvernement et le patronat annoncent clairement la couleur ...

Il s'agit d'exclure un maximum de personnes du système d'indemnisation sans proposer aucune perspective d'embauche.

Le but est simple : casser le coût du travail et obliger les demandeurs d'emploi et précaires à devenir toujours plus dociles aux exigences du patronat et tirer vers le bas les droits de l'ensemble des salariés.

Mise en place du contrat d'insertion RMA

Le projet de loi visant à réformer le RMI avec la création du RMA (Revenu Minimum d'Activité) met en place le travail forcé à des tarifs défiant toute concurrence pour l'employeur : 2,70 à 4,30 euros de l'heure (la partie RMI restera supportée par les contribuables) !!!

Ce dispositif contribue à la déréglementation du travail et notamment du SMIC et n'offre aucune perspective à ceux qui seront contraints de s'y soumettre.

A titre d'information, il faudrait 160 trimestres de cotisation à un titulaire du RMA pour ouvrir droit à un trimestre de retraite au régime général !!!

Réduction de l'ASS ...

D'autre part, la limitation de l'ASS (Allocation Spécifique de Solidarité) pour les personnes qui arrivent en fin de droit aux ASSEDIC va être limitée à une durée maximale

de 2 ans, ce qui va faire basculer encore plus vite des milliers de privés d'emploi sur le système RMI ou sur rien du tout pour la majorité.

De plus, le régime spécifique des intermittents professionnels du spectacle va précipiter une bonne part de ces précaires dans le RMI/RMA.

Formations au rabais ...

L'accord ("historique !") sur la Formation Professionnelle ouvre la brèche de la formation hors temps de travail (20

h / an et payée à 50 % du salaire !). Le MEDEF a encore gagné !

Alors qu'on ne cesse de nous expliquer qu'il faut nous former pour intégrer le marché du travail, les formations diplômantes deviennent inaccessibles pour les privés d'emploi (effet de la réduction du PARE, du désengagement de l'Etat, de la future loi de décentralisation et de la privatisation annoncée de l'AFPA). Restent les formations courtes d'adaptation entre 2 emplois précaires...

NOTRE FONCTIONNEMENT???

L'Assemblée Générale de Lutte, née de la volonté de créer les convergences nécessaires et indispensables pour gagner la bataille contre toutes les formes de précarité, se situe au-delà de la simple addition des organisations qui la composent, tout en respectant les modes de fonctionnement de chacune d'elles.

Elle laisse également toute leur place aux individu(e)s qui ont fait le choix de n'appartenir à aucune organisation, qu'elle soit syndicale ou associative.

Enfin, bien que ses réflexions et ses actions soient éminemment politiques (au sens premier du terme), elle souhaite garder une totale indépendance vis-à-vis des partis politiques.

En ce qui concerne les prises de décisions, c'est l'Assemblée Générale qui est souveraine, c'est-à-dire que ce sont toutes les personnes présentes (sans considération d'appartenance politique, syndicale ou associative) qui votent selon le principe simple suivant : **1 individu = 1 voix** (pas de représentation, de délégation, etc...).

Dans un souci d'efficacité, différentes commissions (communication, logistique, convergence des luttes...) auxquelles chacun est libre de participer peuvent être créées pour travailler sur des axes précis déterminés en AG mais elles ne font qu'émettre des propositions qui seront votées ou non après débat lors de l'AG suivante.

Il ne s'agit en aucun cas d'une nouvelle organisation qui s'ajouterait à la multitude déjà existante mais son ambition, au contraire, est de mettre en commun les énergies de toutes celles et tous ceux qui ont décidé de se battre pour imposer la défense de leurs intérêts, qu'ils ou elles soient salariés, retraités ou privés d'emploi.

LA BELLE HISTOIRE...

La première Assemblée Générale de Lutte contre la Précarité a eu lieu le 2 décembre 2003 à la Bourse du Travail de Toulouse sous l'impulsion du Comité des Privés d'Emploi et Précaires CGT 31, de l'UL CNT 31, de SUD Afpa, ANPE, Service Public, de la CGT ANPE 31, du SNU ANPE, du Mouvement National des Chômeurs et Précaires Midi-Pyrénées et d'AC ! Agir ensemble contre le chômage ! 31

Plus d'une centaine de personnes étaient présentes ce jour-là, militants syndicaux, associatifs ou simples citoyens, privés d'emploi, retraités, salariés du secteur public et du secteur privé,

tous réunis afin de réfléchir ensemble aux moyens à mettre en œuvre d'urgence pour mettre en échec les politiques liquidatrices du patronat et du gouvernement en matière de généralisation de la précarité, dans un contexte de mise en place imminente de la réduction drastique des durées d'indemnisation par les Assedic et de création du RMA.

Très rapidement est apparue la nécessité de pérenniser la tenue d'assemblées générales régulières afin d'organiser concrètement la riposte et la première action décidée par l'AG se déroula sous la forme d'une manifestation le samedi 6 décembre à partir de la place Wilson en direction de la préfecture.

De nombreuses actions ponctuelles ont eu lieu depuis (au Conseil Général, à la direction régionale de l'Anpe, à la mairie de Toulouse, etc...), ainsi que des démarches à plus long terme, comme l'assignation collective en justice de l'Assedic Midi-Pyrénées concernant la réduction illégale des durées d'indemnisation.

Mais la mobilisation ne fait que commencer et la prise de conscience collective de la nécessité de

r é u n i r

ensemble tous les salariés, les précaires et les privés d'emploi derrière des revendications claires et rompre avec l'isolement et le corporatisme dans un mouvement de véritable reconquête sociale nécessite plus que jamais l'engagement de chacun(e) dans la lutte.



***Manifestation de 500 personnes le 6 Décembre 2003 contre les mesures PAR-RMA-ASS.**

***Visite à la Direction du travail le 23 Décembre 2003**

***Rassemblement devant la Direction de l'ASSEDIC à LABÈGE le 7 Janvier 2004.**

*****"Invitation surprise" aux vœux du maire au Capitole le 8 Janvier 2004.**

***Manifestation à la préfecture et le conseil Général le 19 Janvier 2004.**

***Constitution des dossiers juridiques des demandeurs d'emploi qui ont eu leurs indemnités ASSEDIC stoppées le 1 Janvier 2004, et dépôt de plainte au tribunal le 23 Janvier 2004.**

***Manifestation pour la défense du service public et GRANDE BRADERIE SOCIALE (forum des luttes des précaires) le Samedi 15 Mars 2004 au CSOA.**